Que la Chambre exhorte le gouvernement à consacrer une partie de son imposant budget destiné à la publicité à mettre sur pied un programme soutenu et intensif d'éducation destiné à avertir les Canadiens des dangers liés à l'usage de la marijuana.

Mme le Président: Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

● (1115)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

PETRO-CANADA

LE PROJET HIBERNIA—LES PROPOS DES REPRÉSENTANTS DE CHEVRON

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Dans le courant de la semaine, la société Chevron, l'un des principaux participants au projet Hibernia, au large des côtes de Terre-Neuve, a annoncé, qu'en vertu des dispositions actuelles du programme énergétique national, l'exploitation du puits Hibernia n'était pas rentable. Comme Petro-Canada participe au projet, le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il a consulté la Société à ce sujet pour savoir ce qu'elle en pensait et si le cas échéant, elle approuve les conclusions de Chevron à ce sujet?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je suis sûr que le député ne voudrait pas déformer les propos des responsables de Chevron. Si je me souviens bien, ces derniers ont déclaré qu'ils ne pourraient pas dire s'ils allaient mettre le puits Hibernia en exploitation avant de savoir le prix qu'ils allaient pouvoir tirer de ce pétrole. Or, le Programme énergétique national ne fixe pas le prix du pétrole sous-marin. Nous avons parlé d'un prix de référence, mais nous ne l'avons pas encore fixé et les responsables de la société Chevron ont annoncé qu'ils voulaient savoir combien on allait leur payer le pétrole avant de commencer à l'exploiter. Je trouve que c'est une façon de faire très raisonnable et tout à fait compréhensible. Je ne la critique pas.

Aucune des dispositions du Programme énergétique national ne s'oppose à l'objectif que la société s'est fixé, pas plus que les dispositions du PEN n'empêchent la société Chevron de faire de la prospection et de commencer à exploiter le puits Hibernia. Tout ce que les responsables doivent et veulent savoir, c'est combien le pétrole leur sera payé. Nos prochains entretiens porteront d'ailleurs sur cette question.

M. Wilson: Une question supplémentaire, madame le Président. Le ministre n'a pas répondu à la question. Je lui ai demandé s'il avait discuté de cette question avec Petro-Canada. J'ai demandé mercredi au ministre s'il avait discuté

de l'arrêt de l'expansion de Syncrude avec Petro-Canada, et il a alors répondu que non. Il est question ici de deux éléments très importants pour l'avenir des approvisionnements pétroliers du Canada.

Voici ma question: quel rôle la société Petro-Canada joue-t-elle comme représentante de l'entreprise? Comment le ministre met-il à profit ce rôle de Petro-Canada pour en venir à des conclusions sur la façon dont le programme énergétique national devrait être mis en œuvre, notamment à l'égard de la question du prix du pétrole extrait des gisements sous-marins, qui est très importante?

M. Lalonde: Le député a parlé de Syncrude, madame le Président. J'ai déjà dit que je n'avais pas discuté de cette question-là avec le président de Petro-Canada. Depuis lors, le député a sans doute pris connaissance de la déclaration de Petro-Canada qui n'approuve pas la décision prise par ses autres partenaires du consortium Syncrude. Je crois que cela témoigne assez bien du souci de l'intérêt national qui anime une société d'État, par opposition aux entreprises privées de ce secteur particulier.

Pour ce qui est du bassin Hibernia, je n'ai pas encore abordé avec les responsables de Petro-Canada la question de savoir combien il en coûterait exactement pour exploiter ce champ pétrolifère; je n'ai eu que des entretiens très généraux il y a quelques mois. D'ailleurs, je crois qu'il n'a pas encore été prouvé de façon concluante que le bassin Hibernia pourra être exploité commercialement, quoique nous sommes très confiants que cette découverte se révélera excellente.

Quant au prix exact du pétrole, il faudra attendre un peu et avoir de nouveaux entretiens avec toutes les parties intéressées. Petro-Canada sera évidemment consultée à cet égard. Mais pour le moment, il est prématuré d'avancer un prix précis. Cette question fera l'objet de négociations au cours des prochains mois. Je rappelle au député que l'exploitation du bassin Hibernia ne commencera que dans quelques années.

M. Wilson: Madame le Président, le ministre sait certainement qu'il faut avoir une idée plus précise du prix avant de prendre des décisions en matière de production et de prospection ultérieure.

● (1120)

J'aimerais savoir, par ailleurs, si la société Petro-Canada a procédé à une révision de son budget pour 1981 et les années à venir afin de tenir compte des effets du Programme énergétique national sur les travaux de prospection et de mise en valeur qu'elle a entrepris dans l'Ouest du pays? Si tel est le cas, j'aimerais que le ministre nous dise à quels résultats elle est parvenue. Chacun sait que de nombreuses entreprises privées ont révisé leurs plans et qu'elles ont réduit considérablement leurs investissements à cause justement du programme énergétique. Où en est la société Petro-Canada sur ce point?